
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Alexandre BRICOUT.

Absents excusés :

- Guillaume PIERART a donné procuration à M Frédéric DARCHU
- Franck HUGOT a donné procuration à M Valéry ANSELOT

Date de convocation : 02 février - **Date d'affichage :** 2 février

Nombre de Conseillers présents : 13 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : Alexandre BRICOUT

OBJET : Subvention - délégation maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes SEAA

La commune de Sars-Poteries confie par délégation de sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs, la réalisation des travaux de génie civil Orange et éclairage public de la rue Léo Lagrange (les deux phases).

Le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes paiera directement aux parties concernées la totalité de ces travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à **360.000,00 € TTC (228.000,00 € TTC réseaux Basse Tension et 132.000,00 € TTC, génie civil Orange et éclairage public)**. Ce montant sera réajusté en fonction des conditions économiques et dès réception du solde.

Le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes octroie à la commune de Sars-Poteries, qui l'a sollicitée, une subvention de 40% sur le montant hors taxes des travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension au titre de l'Article 8 du Traité de concession. L'estimation prévisionnelle de cette subvention s'élève à 76.000,00 € et sera ajustée en fonction des dépenses réellement exécutées.

La commune de Sars-Poteries s'engage à rembourser au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, la somme de 246.000,00 € (132.000,00 € génie civil Orange et éclairage public, et 114.000,00 € réseaux basse tension, la TVA sur la Basse Tension étant prise en charge par le Syndicat, et la subvention déduite). Ce montant prévisionnel sera ajusté en fonction des dépenses réellement exécutées selon les dispositions de l'Article 2. A cet effet, le

Publié sur le site internet 27/10/23

DCM - SARS-POTERIES - 2023-20

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes émettra deux titres de recettes correspondant respectivement au reste à charge sur le réseau Basse Tension, et au remboursement de la partie "Génie Civil". La commune de Sars-Poteries s'engage en outre à supporter les éventuels intérêts moratoires que déclencherait tout retard dans le paiement de ce remboursement.

Madame la Maire demande aux élus de lui autoriser cette dépense et de pouvoir signer tous les documents concernant ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à main levée, acceptent à l'unanimité cette proposition.

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire